

Comité exécutif

Projet d'ordre du jour

Lundi 3 juillet 2023 (11h00 – 13h30 CET)

Zoom

Interprétation en EN, ES, FR

11h00 Accueil de la Présidente, Yobana Bermúdez

11h05 Adoption de l'ordre du jour et du procès-verbal de la dernière réunion (08.06.23)

11h10 Points d'action

- Etat d'avancement des points d'action de la dernière réunion - informations

11h15 Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)

- Présentation des activités et des projets de l'EFCA, y compris le projet en cours de pesage des produits de la pêche par Susan Steele, directrice exécutive, EFCA
- Échange de vues

11h55 Rôle et impact de la Chine sur la pêche et l'aquaculture mondiales

- Présentation de l'étude du département thématique B du Parlement européen par Irina Popescu, Parlement européen, et Nigel Peacock, NAP Fisheries
- Échange de vues

12h35 Secrétariat

- Décision sur la nomination du Secrétariat

12h55 Programme de travail de l'année 8 (2023-2024)

- Présentation des priorités, des livrables et de la planification par Pedro Reis Santos, Secrétaire Général
- Présentation du projet de budget par Dawlat Bik, Agent financier

13h20 Divers

13h25 Résumé des mesures à prendre

13h30 Fin de la réunion



Version Annotée

Type	Point	Contexte	Objet	Documents
Information	AECP	L'AECP est l'agence de l'UE qui coordonne les activités opérationnelles nationales dans le domaine de la pêche et assiste les États membres dans l'application de la politique commune de la pêche. Le MAC fait partie du conseil consultatif de l'AECP, qui conseille le directeur exécutif de l'Agence et assure la coopération avec les parties prenantes. L'AECP a un projet en cours sur le contrôle et la surveillance de la pesée des produits de la pêche. L'AECP est également impliquée dans d'autres sujets liés au contrôle des pêches dans une perspective de marché, tels que la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, les pavillons de complaisance, la traçabilité et les contrôles à l'importation.	Présentation et échange de vues avec la Directrice exécutive de l'AECP sur le projet sur le contrôle et la surveillance de la pesée des produits de la pêche ainsi que sur d'autres sujets liés au contrôle des pêches.	- Conseil consultatif de l'AECP - Lettre du MAC à la DG MARE sur la pesée - Avis du MAC sur la pêche INN - Avis du MAC sur les pavillons de complaisance - Avis du MAC sur la réglementation INN
Information	Chine	L'année dernière, le Parlement européen a commandé une étude examinant l'aquaculture et la pêche maritime en Chine en mettant l'accent sur les opérations de ses flottes hauturières. Le 13 décembre 2022, le MAC et le LDAC ont adopté un avis conjoint sur les activités de la flotte mondiale de la flotte hauturière de la Chine. L'eurodéputé Pierre Karleskind a été nommé rapporteur d'un rapport d'initiative sur « les implications des opérations de pêche chinoises pour la pêche de l'UE et la voie à suivre ».	La présentation et l'échange de vues avec l'un des coordinateurs de l'étude et l'un des auteurs de l'étude ont porté sur la section commerce et marché de l'étude.	- Etude PE - Avis MAC - Observatoire législatif
Décision	Secrétariat	Conformément au Règlement intérieur, le Comité exécutif nomme et révoque le Secrétariat. Le contrat de services actuel, qui a fait suite à une procédure d'appel d'offres, prendra fin le 30 septembre 2023. À la réunion	Décision sur la nomination du secrétariat.	- Document d'information (par e-mail / Espace membres)

		du 8 juin 2023, il a été convenu, à titre de point d'action, que la Présidente préparerait différentes propositions sur la structure du Secrétariat.		
Décision	Programme de travail	L'année opérationnelle du MAC correspond du 1er octobre au 30 septembre. Conformément au règlement intérieur, le comité exécutif prépare le plan stratégique et le budget pour l'année opérationnelle suivante. Conformément aux règles financières applicables, le projet doit être soumis à la DG MARE deux mois avant le début de la nouvelle année opérationnelle. Conformément au Règlement intérieur, l'Assemblée générale approuve le programme de travail et le budget. À la suite du passage à une approche forfaitaire par la DG MARE, 50 % des livrables du programme de travail doivent être atteints pour recevoir la subvention annuelle intégrale.	Préparation du projet de programme de travail et du projet de budget, y compris les modifications éventuelles des priorités et des résultats attendus. Soumission pour examen à la DG MARE d'ici le 31 juillet 2023. Soumission pour approbation à la réunion du 20 septembre 2023 de l'Assemblée générale.	- Projet de programme de travail (par e-mail / Espace membres) - Projet de budget (par e-mail / Espace Membres)